

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 MARS 2021

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du Conseil municipal.

Conseillers présents : MM. **ANDRÉ** Christian, **COULON** Florian, **DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe
et Mmes: **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie, **PLACHOT** Geneviève, **POUPOT** Mary, **SEMENE** Marie-Ange

Secrétaire de séance : Mary **POUPOT**

Absents excusés: **LASFARGUES** William procuration à **ANDRÉ** Christian

La séance est ouverte à 20 h 40 par Monsieur Christian **ANDRÉ**, Maire.

Approbations du compte rendu du Conseil municipal du lundi 8 février 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Vote : 15 voix pour

Lotissement communal : avenants n° 5 et n° 6

Monsieur le Maire présente deux devis pour des dépenses non prévues aux marchés initiaux du lotissement communal à savoir :

- le devis d'un montant de 625.00 € HT soit 750.00 € TTC de la société Vert Pays pour le nettoyage d'espaces verts de la mairie qui nécessitent taille, ramassage et évacuation de végétaux dont branches cassées par des engins mécaniques
- le devis d'un montant de 1217.00 € HT soit 1460.40 € TTC de la société ETPM pour une reprise des bouches à clefs et des massifs de candélabres dégradés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les dépenses liées au nettoyage de l'espace vert et accepte le devis de la société Vert Pays qui constitue l'avenant n° 5 au marché.

S'agissant de l'avenant n° 6 pour des dépenses à engager pour la reprise des bouches à clefs et des massifs de candélabres dégradés, 9 membres du Conseil municipal votent contre et 6 pour.

Toulouse Métropole : Révision d'attribution de compensation 2021

La Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges (CLETC) s'est réunie le 16 février 2021 et a approuvé le rapport relatif à l'harmonisation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et à la modification des attributions de compensation dans le cadre du mécanisme de neutralisation fiscale et budgétaire.

Le rapport de la CLETC prévoit les modalités de modulation de l'attribution de compensation afin de permettre à chaque commune membre d'ajuster sa fiscalité pour compenser les effets cumulés de l'harmonisation du taux de TEOM et du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de Toulouse Métropole.

Pour Aigrefeuille, une augmentation de l'attribution de compensation de 1426€ est envisagée portant ainsi le montant de l'attribution de compensation à 86538€ à partir de 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la révision des attributions de compensation au titre de l'exercice 2021 et suivants telle qu'elle figure dans le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 16 février 2021.

Vote : 15 voix pour

Adhésion groupement de commande fourniture d'électricité avec Toulouse Métropole

La commune d'Aigrefeuille a la possibilité de créer avec d'autres communes de Toulouse Métropole un groupement de commandes pour l'achat d'électricité afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations.

Monsieur le Maire propose d'adhérer pour le lot 2 qui concerne l'électricité des bâtiments communaux. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition d'adhésion.

Vote : 15 voix pour

Adhésion groupement de commande fournitures de bureau avec Toulouse Métropole

La commune d'Aigrefeuille a la possibilité de créer avec d'autres communes de Toulouse Métropole un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau afin de bénéficier de tarifs avantageux.

La commune a adhéré en 2018 à ce groupement de commande. Depuis, les dépenses administratives sont passées d'une moyenne de 1333.70€ à 913.00 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la reconduction de cette adhésion.

Vote : 15 voix pour

Avis sur le projet de pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et les communes membres

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite loi « Engagement et proximité » de 2019 a pour objectifs d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal.

Le Conseil de Métropole a décidé la mise en place d'un pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses communes membres. Il a vocation à préciser :

- Les modes de relation entre les communes et la métropole et les dispositifs de concertation mise en œuvre,
- Les compétences métropolitaines territorialisées et leur organisation,
- Les orientations en matière de mutualisation de services entre l'EPCI et ceux des communes membres.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet de pacte de gouvernance.

Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2013 et suivants

Les rapports d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2013 et suivants ont été adressés par la chambre régionale des comptes au président de l'établissement, qui les a présentés à son organe délibérant le 17 décembre 2020.

Dès lors, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la chambre est amenée à adresser ce document aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Ce document est donc soumis au Conseil municipal qui en débat.

La séance est levée à 21 h 30

Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille

